

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 03-27 DU 28 OCTOBRE 2003

relative au cadre directeur informatique

Le Conseil d'Administration,

Après avoir pris connaissance du projet de cadre directeur informatique pour la période 2004-2009 présenté par le Directeur et de l'avis de la Commission des Finances,

- Adopte pour ce cadre directeur informatique les priorités suivantes :
 - préparer l'adaptation du système d'information aux grandes évolutions fonctionnelles en privilégiant la refonte progressive des applications de redevances, selon un calendrier adapté aux évolutions législatives en ce domaine,
 - développer les bases de données en intégrant en premier lieu les données géographiques et en créant de nouvelles bases techniques dans le cadre du système d'information sur l'eau (SIE), et en veillant à leur interopérabilité et complémentarité avec les systèmes d'information développés par ses partenaires,
 - moderniser les procédures en dématérialisant les échanges internes et externes des données, en offrant ainsi des services améliorés à ses interlocuteurs,
 - améliorer la qualité des informations et services mis à disposition du public en rénovant son site internet puis en publiant sur celui-ci les travaux qu'elle conduit et en facilitant l'accès aux données pertinentes des masses d'eau du district,
 - faciliter la prise de décision et évaluer l'action de l'Agence par la mise à disposition interne puis externe des données administratives, financières, techniques et géographiques et d'indicateurs de synthèse,
 - assurer la permanence du service en organisant l'abandon de la technologie DPS7 d'ici fin 2009,
 - rechercher systématiquement la collaboration avec les autres agences de l'eau dans les spécifications techniques des applications et dans les solutions apportées.
- Arrête le budget prévisionnel des travaux du cadre directeur, y compris les activités informatiques récurrentes, à 55 millions d'euros pour la période 2004-2009 ;
- Demande au directeur de rapporter régulièrement de la mise en œuvre de ce cadre directeur informatique et charge la Commission des Finances d'examiner ces rapports en s'appuyant sur un groupe d'experts désigné par son président.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence


Pierre-Alain ROCHE

Le Président du Conseil d'Administration


Bertrand LANDRIEU